

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances et des comptes
publics

BUDGET

Circulaire du

«Déclaration de stock» : date limite de dépôt

NOR : [FCPD1417873C](#)

Le ministre des finances et des comptes publics,

À compter de la campagne 2013-2014, la date limite de dépôt de la déclaration de stock à la production est fixée, à l'instar de la déclaration de stock au commerce, au 10 septembre.

En conséquence, les opérateurs soumis au dépôt d'une déclaration de stock à la production pourront déposer leur déclaration papier ou télédéclarer sur le site <https://pro.douane.gouv.fr/prodouane.asp> jusqu'au 10 septembre minuit.

Pour le ministre, et par délégation,
L'administrateur des douanes,
Chef du bureau des contributions indirectes,

Signé

Régis CORNU